

ANNEXE N° 10 et N° 11. - Approbation de l'adjudication du 30 MAI 1968 relative à la construction d'un groupe scolaire de 58 classes et de 5 logements au CHAMBRON S.I.B.M.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à l'adjudication infructueuse du 20 Décembre 1968, nous avons procédé le 30 Mai 1969 à une nouvelle adjudication du deuxième groupe scolaire de 58 classes et de 5 logements au CHAMBRON S.I.B.M.

Les Entreprises les moins-disantes ont été les suivantes :

- POUR LES LOTS N° 1, 2 et 3 :

LE GROUPEMENT RÉUNIONNAIS D'ENTREPRISES GÉNÉRALES ..... 169 311 271 Fr

- POUR LE LOT N° 4 :

LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE D'ÉLECTRICITÉ ..... 3 805 666 Fr

- POUR LE LOT N° 5 :

LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE DE PEINTURE ET DE NAVALEMENT ..... 16 394 951 Fr

Ce qui porte le coût des travaux à ..... 209 511 918 Frs

Les honoraires d'architecte à ..... 8 430 477 Frs

Les travaux de décoration à ..... 1 720 000 Frs

La dépense prévisible pour ce groupe scolaire sera donc ..... 219 662 395 Frs

La décoration de ce groupe scolaire s'élevant à 1 720 000 Frs (1 % du montant de la subvention) sera incessamment confiée à un homme de l'art sur proposition de l'architecte et du Vice-Recteur.

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la manière suivante :

- Subvention de l'Éducation Nationale :

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| • 58 classes à 2 750 000 Frs .....  | 159 500 000 Frs |
| • 5 logements à 2 500 000 Frs ..... | 12 500 000 Frs  |
| TOTAL PARTIEL .....                 | 172 000 000 Frs |

- Emprunt CAISSE GÉNÉRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE .....

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| TOTAL GÉNÉRAL ..... | <u>219 662 395 Frs</u> |
|---------------------|------------------------|

De cette façon le financement est intégralement assuré.